



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astibordeaux@gmail.com

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

Association reconnue d'intérêt général

SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogiques	9
• Vacances scolaires et été 2015	9
Les permanences juridiques et administratives	10
Les permanences consacrées au conseil juridique	10
• L'organisation	10
• Le public	10
• Les demandes	11
• Les outils	13
• Le contexte juridique	13
• Les formations données à l'Asti.....	15
Les permanences administratives	16
Le service de domiciliation.....	18
Les liens avec la F.A.S.T.I.	20
Les représentations extérieures	22
• Représentation dans des Associations	22
• Représentation dans des Collectifs	22
Autres actions ou représentations	25
Conclusion	25

INTRODUCTION

L'année 2015 aura été rythmée par les annonces régulières d'arrivées, de sauvetages et de décès de migrants tentant de gagner l'Italie ou la Grèce en traversant tout ou partie de la Méditerranée sur des embarcations de fortune chèrement acquises auprès de passeurs sans scrupule.

« Plutôt morts que vifs ? » écrivait le GISTI dans sa lettre de juillet 2015. C'est, hélas, ce que semblent exprimer les gouvernements européens (sauf l'Allemagne) qui discutent beaucoup de la « répartition » des exilés et qui ferment leurs frontières comme le fait la France avec l'Italie (en toute illégalité), repoussant ainsi plusieurs centaines de ressortissants d'Érythrée, de Somalie ou du Soudan. Pourtant, de l'aveu même de l'agence « Frontex » (Agence Européenne de gestion des frontières extérieures), 80 % de ces personnes sont des réfugiés !

Pendant que certains se noient en tentant de sauver leur peau, nos parlementaires ont adopté les textes réglementant l'asile. Bien entendu le but non avoué est de durcir encore un peu plus la procédure permettant de demander l'asile politique en France. Du reste les chiffres ne trompent pas, alors que plus d'un million de personnes (soit 2/1000 de la population européenne, nous sommes loin de l'invasion annoncée) sont arrivées en Europe pour y chercher refuge, la France a enregistré en 2015 encore moins de demandes qu'en 2014. Selon Eurostat 68 500 demandes enregistrées en 2014 et 14 815 accords (21%), et seulement 56 290 en 2015 et 12 383 accords (22%). C'est probablement pour ne pas trop grossir ces chiffres que le Président Hollande s'est engagé à n'accueillir que 24 000 Syriens sur... 2 ans ! A titre de comparaison, 130 000 « boat people » de la mer de Chine avaient été accueillis en 1980.

Et que dire de cette volonté gouvernementale d'inscrire la déchéance de nationalité dans la constitution ? Que d'énergie et d'argent dépensés pour une mesure qui n'aurait concerné que peu d'individus dans les faits, mesure symbolique certes mais qui en dit long sur la manière de faire de la politique politicienne et la volonté pour la « gauche » au pouvoir de ratisser large même du côté nauséabond. Finalement le gouvernement y a renoncé en mars 2016, mais n'en doutons pas, cette proposition refera surface et il nous faudra de nouveau la dénoncer.

Pour terminer avec les sujets préoccupants et marquants de 2015, la prolongation de l'état d'urgence pour 3 mois qui autorise l'administration à pratiquer et/ou mettre en place :

des perquisitions de jour comme de nuit ;

des assignations à résidence renforcées ;

des restrictions de la liberté d'aller et venir (interdiction de manifestation pendant la Cop21).

Tout cela ne nous rapproche évidemment pas de la liberté de circulation et d'installation qui sont les objectifs de notre lutte au quotidien. Néanmoins, nous restons mobilisés aux côtés des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Nous essayons de leur apporter soutien et réconfort dans leurs parcours parsemés d'obstacles vers un titre de séjour et une « intégration » dans la société française.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à la fois à apporter un soutien effectif à notre public ainsi qu'à informer et mobiliser sur les situations des personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes et des activités dites ponctuelles en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

1. les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :
soutien juridique et administratif
soutien linguistique

2. les activités d'information sur la condition des personnes étrangères, qui passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à améliorer la situation des personnes étrangères, en leur apportant une écoute et un soutien. L'ASTI est aussi un lieu d'accueil, de conseil et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux. Notre but est également d'informer le plus largement possible sur la précarisation continue de la condition des étrangers en France, et de combattre les préjugés, souvent ancrés, sur cette thématique.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,

Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Nous recevons à l'ASTI une population d'immigrés. Ces personnes qui viennent suivre des cours de français ont bien sûr pour objectif d'acquérir des bases (oral et écrit) en français pour mieux comprendre et se faire comprendre sur notre sol. Mais leur véritable objectif est de s'intégrer au plus vite dans notre société. Cette autonomie au quotidien, ils vont l'acquérir par le français mais aussi par la connaissance de nos institutions, de nos « us et coutumes », en un mot de tout ce qui fait la spécificité de la vie en France.

Notre association a toujours pris en compte cette aspiration à l'insertion des migrants ; nous nous considérons comme « un maillon » de cette insertion. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Depuis la mise en place de cette activité cours de français, les différents intervenants qui se sont succédé ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques. Ainsi nous avons pris le parti, depuis deux ans, d'ouvrir plus de groupes de débutants puisque c'est à ce niveau qu'il y a le plus de demandes.

Un certain nombre d'apprenants en français s'adressent aussi aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à L'ASTI, pour essayer de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en 10 groupes de 4 niveaux :

Groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées, mais parlant assez bien français.

Groupes "débutants" 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français (oral).

Groupes "intermédiaires" 1 et 2 : composés de personnes possédant quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production et correction phonétique).

Groupe "avancés" : Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production) et le perfectionnement oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'ordre professionnel ou familial. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les

horaires sur la semaine. Chaque groupe d'apprenants se voit proposer 3 cours de 1h30 par semaine, excepté pour les Avancés qui n'ont qu'un seul cours par semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant. Un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduits en de nombreuses langues, sont remis. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

L'organisation pratique des cours

La gestion des présences

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers mais aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

Le cahier de coordination

Un cahier de coordination, par groupe, est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'est par le passé avéré très utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...Il est souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas conviviaux sont organisés deux fois par an, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à des visites ou spectacles proposés par l'association « Culture du Cœur » dont l'ASTI est partenaire. Démarré en mars, le partenariat avec l'association Cultures du Cœur 33 a permis d'organiser dans l'année 2015 17 sorties « culturelles » concernant 124 apprenants des cours de français : ce bilan, ainsi que les témoignages des intéressés et de leurs formateurs accompagnants, est encourageant et globalement positif.
- accompagnement à la bibliothèque municipale, présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.
- accompagnement d'apprenants aux ateliers de cuisine faits à l'association « Epicerie Solidaire »

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs, tous bénévoles :

Elle est composée de plus de 50 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima trois formateurs bénévoles, un par soir sur les trois jours de cours par semaine. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Certains formateurs sont des étudiants de l'université déjà formés ou en cours de formation en : master FLE, licence sciences du langage, licence sciences de l'éducation. Ces étudiants apportent un enrichissement intéressant pour l'activité des cours de français et d'alphabétisation grâce à leur savoir théorique. Dans le même temps ils en retirent une expérience concrète et une première connaissance des populations concernées, ce qui leur permet d'appliquer les notions théoriques acquises dans leur cursus universitaire.

Une caractéristique importante concernant cette équipe est son renouvellement continu en cours d'année. Beaucoup de jeunes nous quittent parce qu'ils ont trouvé du travail sur Bordeaux ou ailleurs (et c'est tant mieux !). Mais ceci nous a obligé à chercher sans cesse des remplaçants éventuels et à les aider au démarrage.

Coordinateurs:

Cette année une équipe de sept coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles, relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, gestion des pages 'Cours de français' du site internet, questions pédagogiques, documentation et organisation matérielle).

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30. Pour eux, il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs) ; mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent à l'ASTI.

La communication au sein de l'équipe

Les réunions de formateurs - Elles réunissent tous les formateurs, environ trois fois par an. Elles permettent un échange autour de leur activité.

Les réunions de coordination – Les coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Ils en rendent compte au bureau de l'ASTI et à tous les formateurs.

Les casiers - Tous les formateurs qui le souhaitent disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.org permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

Cette année nous constatons, avec plaisir, une nette augmentation du nombre de présents par cours. Malheureusement nous atteignons là une limite que nous ne pourrions pas dépasser, au vu de la configuration des locaux mais aussi de notre souci d'être les plus efficaces possible dans notre action d'apprentissage.

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

462 inscrits
964 cours de 1h 30
8497 présences
8,8 personnes en moyenne par cours

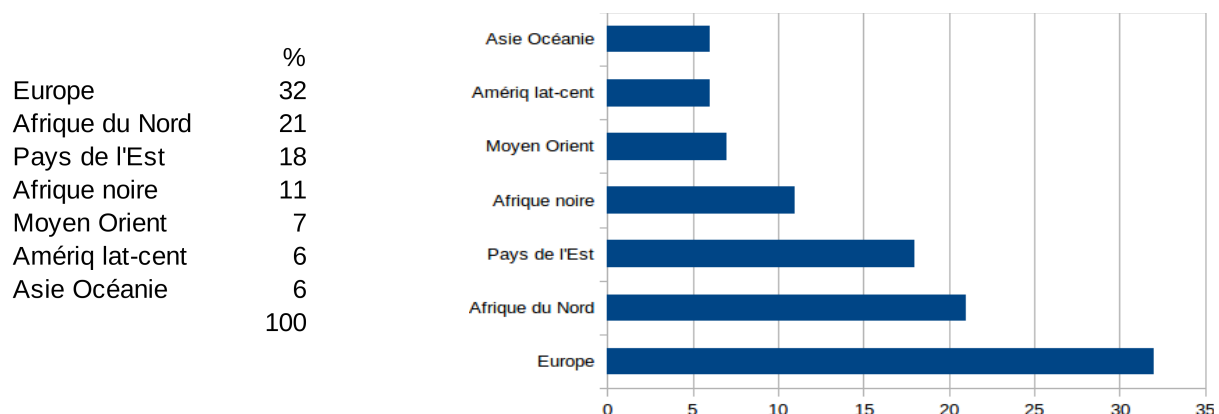
Âge des apprenants :

35% de moins de 30 ans et 65% de 30 à 60 ans et plus.

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 66% d'hommes et 34% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :



Au total 68 nationalités.

Eté 2015

Pas d'inscription spécifique cette année mais une prolongation des cours assurés 3 fois par semaine du 6 juillet au 31 juillet pour 75 personnes et 199 présences.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les inscriptions sont périodiquement mises à jour. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En ce début d'année 2015-2016 deux formations ont été proposées aux formateurs de l'ASTI.

En novembre 2015, une formation spécifique aux formateurs des groupes débutants elle a été suivie par une dizaine de formateurs, sur la thématique suivante, l'apprentissage du français à l'oral.

En décembre 2015, une formation spécifique aux formateurs du groupe Alphabétisation suivie sur la correction phonétique.

La formation interne :

Elle se fait principalement par le fonctionnement en binôme qui permet d'associer un formateur expérimenté avec un nouveau.

Le fond de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques en adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents, supports de cours.

Vacances scolaires et été 2015

Des cours ont eu lieu pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël) et le mois de juillet pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter, avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours se montrent très efficaces pour ceux qui peuvent les suivre.

CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

L'équipe des formateurs accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h.

Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger, par exemple.

des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...

des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours

des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la Métropole (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI Bordeaux demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.

Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation est toujours très importante. Au cours de l'année 2015 nous avons assuré plus de 1451 entretiens (1426 en 2014) correspondant à environ 857 personnes (833 en 2014), lors de près de cent permanences.

Depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

Ainsi les associations se trouvent assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État

Analyse de la population venue aux PJ en 2015

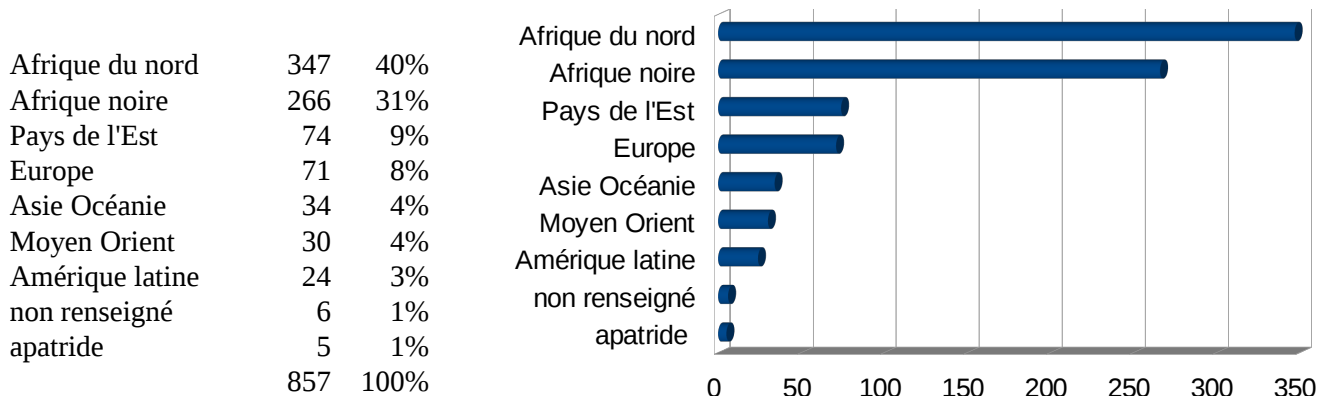
Age, sexe des personnes

Sexe// âge	16-18	19-25	26-30	31-64	> 64	NR	total	%
Femmes	5	36	52	206	11	5	315	37
Hommes	9	65	119	329	11	9	542	63
Total	14	101	171	535	22	14	857	100
%	2	12	20	62	3	2	100	

Age moyen 37 ans âge médian 35 ans

Regroupement des personnes par nationalités

77 nationalités sont représentées.

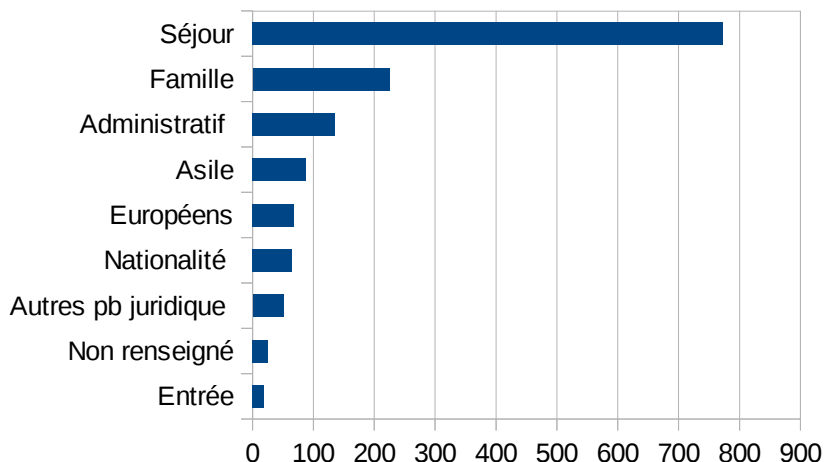


3 nationalités (Maroc, Algérie, Sénégal) représentent près de 50% des personnes venant aux permanences juridiques

Regroupement des entretiens par problème principal :

Peu de variations par rapport à 2014

	2015	2014
Séjour	773 53%	63%
Famille	225 16%	16%
Administratif	136 9%	9%
Asile	88 6%	6%
Européens	68 5%	6%
Nationalité	65 4%	5%
Autres pb juridique	51 4%	3%
Non renseigné	26 2%	1%
Entrée	19 1%	1%
	1451	



53% de séjour, ce poste recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour CE d'un autre pays
- première demande, renouvellement ou demande de régularisation
- étudiants : non renouvellement, changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

16% des demandes sont liées à la situation familiale :

conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
regroupement familial
parent d'enfant français...

9% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cnam, Pôle emploi...)

- essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...
- problèmes de police parfois

6% liés à l'asile

Les primo arrivants sont orientés vers la PADA. Nous traitons essentiellement des demandes de réexamen.

5% liés à des problèmes concernant des Européens

Le droit au séjour du communautaire ou de sa famille : ressources, assurance.

5% liés à la nationalité

Première demande, recours ou demande après dossier ajourné.

et 1% lié à l'accès sur le territoire

questionnement sur l'obtention des visas...

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...
- Contacts avec les partenaires.
- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.

A signaler également via le site de l'Asti ou directement à l'adresse mél de l'Asti :

Une centaine de demandes de renseignements juridiques dont environ 15% en provenance d'autres départements et même de l'étranger .

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

Pendant quelques mois les entretiens se font à plusieurs et avec un "ancien".

L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)

De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti...

Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Le contexte juridique

Une loi importante et critiquable sur l'asile du 29 juillet 2015 et ses décrets d'application, un projet de réforme insatisfaisant du droit des étrangers discuté par l'assemblée nationale et le sénat avant d'être adopté par l'assemblée nationale le 18 février 2016 (promulguée le 7 mars 2016 publiée au JO du 8 mars) et quelques textes de moindre importance.

Réforme de l'asile :

- ° de multiples aspects négatifs : suppression d'un réel droit au séjour pour les demandeurs d'asile

pour le remplacer par un droit au maintien sur le territoire français – un effort sur l’hébergement mais d’importantes nouvelles contraintes inquiétantes qui sont des quasi-assignations à résidence et restreignent le droit de circulation – nouvelle procédure accélérée se substituant aux procédures prioritaires et pouvant concerner de nombreuses situations au vu d’une appréciation laissée largement à la discrétion de l’administration – jugement par un juge unique de la CNDA dans certains cas ;

° quelques avancées : recours suspensif pour les procédures accélérées - présence possible d’un tiers lors de l’entretien à l’OFPRA - prise en compte de la vulnérabilité du demandeur.

La loi du 29 juillet 2015 a été suivie de nombreux textes d’application dont pour les plus importants :

*décrets du 21 et du 24 septembre 2015 sur les demandes présentées à la frontière, les nouvelles règles d’accès à la procédure d’asile, la demande en rétention, les conditions d’accueil de demandeurs, les modalités d’examen par l’OFPRA...

*décret du 16 octobre 2015 sur la procédure devant la CNDA

*décret du 21 octobre 2015 sur l’allocation pour demandeur d’asile (ADA) complété par une information ministérielle du 1^{er} décembre 2015 ;

*instruction du 2 novembre 2015 sur la mise en œuvre de la loi

* décret du 30 décembre 2015 sur les centres d’accueil pour les demandeurs d’asile (CADA)

*décision de l’OFPRA du 9 octobre 2015 sur la liste des pays d’origine sûrs

Projet de réforme du droit des étrangers :

Discuté à l’assemblée nationale puis au sénat, il ne marque **aucune volonté de rupture avec les réformes précédentes.**

Principales dispositions :

- carte pluriannuelle avec contrôle du maintien des conditions ayant donné lieu à la délivrance du titre et retrait possible; la carte de résident de 10 ans qui est la seule permettant une réelle installation reste l’exception ;
- droit au séjour pour soin : retour à un accès plus effectif tenant compte de la possibilité d’accéder au traitement dans le pays d’origine ; disparition du rôle du médecin de l’Ars au profit de l’OFII ;
- contrat républicain remplaçant le contrat d’accueil et intégration ; niveau de langue exigé plus élevé pour la carte de résident ;
- transmission obligatoire d’informations d’une administration à une autre ;
- interdiction de circulation de certains ressortissants européens pour limiter les « abus de libre circulation » ;
- possibilité pour la force publique d’aller chercher les personnes chez elles pour les amener au consulat qui délivrera le laissez passer ;
- intervention du juge des libertés et de la détention à 48 h ;
- procédures d’expulsion se voulant plus efficaces pour assurer le départ au détriment des droits fondamentaux : délais raccourcis, assignation à résidence plus fréquente qui vient compléter la rétention de façon complémentaire et non alternative.

Projet adopté en version définitive par l’assemblée nationale le 18 février 2016.

Textes divers :

-terrorisme : décret du 14 janvier 2015 (en application de la loi du 13 novembre 2014) concernant les personnes projetant de participer à des projets terroristes et prévoyant la possibilité d’une interdiction de sortie du territoire de 6 mois renouvelable jusqu’à 2 ans et d’une interdiction

administrative du territoire pour les personnes n'y résidant pas habituellement ;

- nationalité : décret du 19 mars 2015 commenté par l'instruction du 30 mars 2015 regroupant à la préfecture de région les demandes de naturalisation et déclarations de nationalité française ; loi du 28 décembre 2015 (art.38) prévoyant l'acquisition de la nationalité française par déclaration dans certaines conditions pour les migrants âgés de 65 ans ;
- séjour et notamment séjour/étudiant : décret du 30 juillet 2015 complétant les modalités de délivrance ou renouvellement de titres de séjour ;
- retraités : décret du 6 octobre 2015 créant une nouvelle aide à la réinsertion familiale et sociale permettant aux retraités d'effectuer des séjours de longue durée dans leur pays d'origine.
- protection sociale : loi du 21 décembre 2015 et décret du 30 décembre 2015 créant la protection maladie universelle (PUMA) qui remplace la CMU.
- relation avec l'administration : ordonnance du 23 octobre 2015 codifiant diverses mesures d'amélioration des relations avec le public.

Les formations données à l'Asti - Bordeaux

Les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations

Ces formations durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais. Elles sont préparées par des membres de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Ceux-ci représentaient en 2014 les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Promofemmes, Cimade, Amnesty International, etc...

En 2015	Nombre de présents	durée	lieux
29/10/15 Asile	67	03:00	Halle des Douves
17/11/15 Introduction au droit des étrangers	39	03:00	Halle des Douves
Total	106		

Formation continue des bénévoles de l'Asti

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

On examine des questions complexes posées dans les permanences.

On étudie et commente les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence ; des points particuliers sont traités.

Ces réunions concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences et apprendre à formuler lors des permanences les « bonnes questions » pour cerner le problème qui leur est posé et apporter une réponse.

Par ailleurs, un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) souhaitent, en participant aux permanences, compléter leur formation sur le terrain.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis plus d'une dizaine d'années, les permanences administratives complètent l'action des permanences juridiques en offrant un service d'aide aux démarches administratives mais aussi d'écoute et de conseil face à différentes situations.

Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures.

En 2015, plusieurs permanenciers confirmés se sont arrêtés en cours d'année pour des raisons personnelles. 14 personnes ont fait des PA au cours de cette année.

Le relais a été pris par une nouvelle équipe .

Période	2015	2014
Nombre d'entretiens	385	410
Nombre de personnes reçues	184	171
Nombre de permanences	40	46

Personnes venues aux PA par âge et sexe

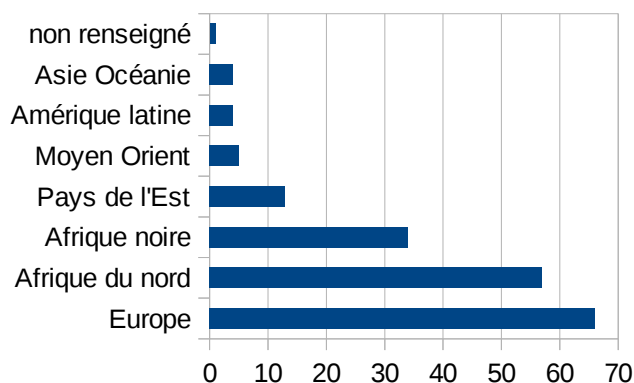
Sexe// âge	16-18	19-25	26-30	31-64	> 64	total	%
Femmes			8	38	5	51	28
Hommes		7	13	100	13	133	72
Total	0	7	21	138	18	184	100
%	0	4	11	75	10	100	

Age moyen 45 ans âge médian 44 ans

Regroupement des personnes par nationalités

35 nationalités

Europe	66	36%
Afrique du nord	57	31%
Afrique noire	34	18%
Pays de l'Est	13	7%
Moyen Orient	5	3%
Amérique latine	4	2%
Asie Océanie	4	2%
non renseigné	1	1%
	184	100%



Nombre de personnes par problème principal du premier entretien :

prestations familiales	26	14%
emploi	24	13%
logement	20	11%
accès aux soins	17	9%
couverture maladie	12	7%
autres droits sociaux	12	7%
consommation et contentieux divers	9	5%
dossier nationalité	4	2%
formation	3	2%
éducation	2	1%
justice/police	2	1%
discrimination/racisme	1	1%
autres administratifs	40	22%
juridique	12	7%
	184	100%

On peut distinguer dans l'aide apportée par les permanenciers :

- d'une part l'accompagnement dans les démarches administratives courantes :

accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...

prestations familiales et sociales : CAF...

logement - bailleurs sociaux

aide juridictionnelle

déclarations de revenus : particuliers, auto-entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part l'aide au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés

versements de prestations suspendus

frais médicaux et hospitaliers

dossiers de surendettement

impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

- sans oublier la mise en relation avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Par leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits PND pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

Année 2015	Dossiers	Courriers	Passages avec courrier	Estimation nb passage avec ou sans courrier
Fiches nouvelles créées en 2015 avec courrier	114	1390	553	1000
Fiches refaites en 2015 avec courrier	211	6234	2615	5200
Fiches nouvelles créées en 2015 sans courrier	52	0	0	
Total 2015	377	7624	3168	6200
Comparatif 2014	325	6321	2647	5300
Comparatif 2013	313	5672	2196	

Les domiciliations faisant l'objet d'une procédure avec cerfa :

La gestion de ces dossiers est plus lourde que celle des domiciliés de base. Les « attestations cerfa » sont obligatoires pour les prestations sociales et les ouvertures de compte postal ou bancaire ainsi que les radiations et les renouvellements périodiques. C'est la procédure pour laquelle nous sommes habilités par la préfecture. 112 domiciliations cerfa en 2015

La répartition par sexe de l'ensemble des domiciliés montre une prédominance d'hommes (80%) et la répartition par âge montre que 76% des domiciliés ont entre 31 et 60 ans avec 22% de plus jeunes et 2% de plus âgés.

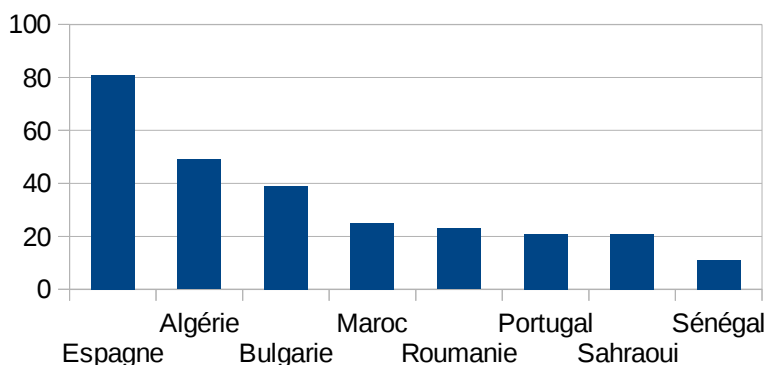
Au total 45 nationalités sont représentées.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.

nombre de personnes	2015		2014	
Europe	176	47%	150	46%
Afrique du Nord	98	26%	73	22%
Afrique noire	50	13%	47	14%
Pays de l'Est	23	6%	20	6%
Asie et Océanie	20	5%	28	9%
Moyen Orient	4	1%	5	2%
Amérique latine	2	1%	1	0%
non renseigné	4	1%	1	0%
	377	100%	325	100%

Nationalités les plus représentées :

Espagne	81	21%
Algérie	49	13%
Bulgarie	39	10%
Maroc	25	7%
Roumanie	23	6%
Portugal	21	6%
Sahraoui	21	6%
Sénégal	11	3%



A la fin de 2015 la préfecture de la Gironde (DDCS) a initialisé des réunions de travail entre institutionnels, CCAS et associations.

Présentation du cadre réglementaire législatif en vigueur et des résultats de l'enquête Gironde effectuée par la DDCS en octobre – novembre 2015 (Globalement il est constaté que ce sont les associations qui assurent la majeure partie des domiciliations)
puis lancement de l'élaboration du schéma départemental de la domiciliation.
Ces ateliers se poursuivent en 2016

Il est rappelé que faute de moyens matériel et humain les domiciliations que nous faisons sont réservées aux utilisateurs de l'ASTI (cours de français, personnes suivies en permanences administratives ou juridiques).

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale.

Cette année nous avons participé :

* le 11 février à la réunion publique organisée à Paris par plusieurs associations dont la FASTI et portant sur le projet de loi relatif au droit des étrangers qui a réuni environ 200 personnes. Une analyse collective du projet de loi a été distribuée à l'issue de cette réunion. La FASTI s'est proposée pour co-organiser des réunions publiques en province. La permanente séjour de la FASTI est intervenue le 25 juin à Bordeaux à une réunion publique avec l'ASTI Bordeaux, La Cimade, la LDH et Médecins du Monde. (une centaine de personnes)

* le 28 novembre à la commission séjour lors de laquelle ont été évoquées les dispositions légales en matière d'asile et les pratiques diverses d'enregistrement des demandes selon les régions, ainsi que la situation des mineurs isolés

* à la **Commission Nationale Femmes** :

Depuis le dernier Congrès à Annecy, la commission s'est renforcée. Lors des réunions il y a **plusieurs temps forts** :

Le partage d'expériences et des discussions autour des difficultés rencontrées par les ASTI participantes

Une information sur l'actualité de la Fédération et sur l'actualité législatives

La mise en place d'actions et/ou de brochures

Cette année, la rédaction d'une motion « femmes » pour le congrès d'Annecy

La Commission a organisé :

Une rencontre Nationale : fin mars 2015 : « De l'accueil à l'action : renforcer le pouvoir d'agir des Femmes » Il s'agissait de réfléchir sur nos pratiques d'accueil et de solidarité et sur les moyens pour conforter les capacités d'action des femmes migrantes au sein des ASTI. La deuxième partie de cette rencontre a été reportée à 2016 pour des raisons de calendrier

Une conférence débat sur « Le parcours migratoires des femmes et violences institutionnelles » le 28 novembre 2015.

A l'occasion du 25 novembre, durant une semaine, la FASTI a **accueilli une exposition** « Migrations au féminin, un siècle d'histoire en France » de l'association Génériques

La Commission a également **créé une Newsletter mensuelle**. La première est sortie le 12 décembre 2015

L'ASTI a par ailleurs relayé auprès de ses adhérents et sympathisants les communiqués de la FASTI et transmis à la FASTI courant décembre 2015 un état des lieux sur les pratiques en Gironde concernant les mineurs étrangers isolés.

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières** (OLF) qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications, complétés par **la lettre**

électronique d'informations du Mouvement ASTI qui rend compte des actions de la FASTI, des mobilisations et de la vie des commissions. Enfin la parution de **KWADO** revue de la Commission Nord Sud.

La FASTI a également mis en place un mail dédié pour les ASTI, une page Facebook.

Les orientations du mouvement sont périodiquement (tous les 2 ans) réaffirmées et approfondies par les Congrès. Le dernier s'est tenu en Haute-Savoie à **Menthon-Saint-Bernard** en mai 2015, plusieurs motions proposées par les commissions ont été discutées et votées. Toutes ces motions montrent la vitalité du mouvement et son engagement dans plusieurs domaines.

La FASTI s'opposant fermement aux amalgames et aux stigmatisations a réaffirmé avec insistance nos revendications ; en voici quelques-unes :

- Libre circulation et libre installation,
- Régularisation de tous les sans papiers
- La fermeture de tous les lieux d'enfermement des personnes migrantes, la suppression de l'agence FRONTEX
- La fin des discriminations des Rroms et assimilés
- L'Egalité des droits entre les femmes et les hommes, entre les femmes françaises et les femmes étrangères
- La protection effective de toutes les femmes victimes de violences
- L'autonomie juridique des femmes et la reconnaissance juridique des féminicides et du viol comme arme de guerre
- Droit de vote et d'éligibilité et la citoyenneté pleine et entière sans discrimination.

Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables : ils renforcent l'importance du Mouvement des ASTI permettant de garder indépendance d'action, capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des Associations

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers intéressés par la transformation de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux en Maison de Vie associative et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix.

Représentation dans des Collectifs

PLANETE CENON 2015

Avec le Collectif pour l'Égalité des Droits, O2 Radio, l'ASTI a participé à l'organisation de 15ème édition de « Planète », le samedi 5 septembre 2015 dans le Parc Palmer. Depuis 2001 « Planète » met à l'honneur, pendant une journée, la citoyenneté, la solidarité locale et internationale, le refus des discriminations et des exclusions, ainsi que la préservation de la planète, au travers d'une programmation diversifiée, festive et participative. 2015 était la cinquième participation de l'Asti en tant que coorganisateur à cette fête de la solidarité contre toutes les exclusions.

Cette année, outre la présence d'un **stand d'information** sur le site du Parc Palmer, l'Asti a proposé le vendredi 4 septembre au Rocher de Palmer un débat. « **Jeunes Français exclus de l'Histoire de France : décolonisons l'Histoire** ». Réalisant un film le collectif « Vivre ensemble l'égalité » s'est penché sur les lacunes de l'histoire de France dans les manuels scolaires. Ce collectif de jeunes Lormontais juge qu'une des causes principales des discriminations racistes provient des non-dits, des omissions volontaires dans les programmes de l'Education nationale.

Dans le Parc Palmer le lendemain, 5 juin, l'Asti a proposé au public un autre débat. « **Je me loge donc je suis** ». Quel rôle joue le logement dans la socialisation des individus ? Pourquoi les plus pauvres n'ont-ils pas la possibilité de se loger décemment ? Comment les citoyens peuvent-ils s'opposer aux stratégies d'exclusion ?

Associé à la Cimade, l'Asti a aussi participé au « **Parcours de migrants** ». Ce jeu de rôles a permis au public de s'interroger sur la situation des migrants - sans-papiers, étrangers, réfugiés - et leur parcours.

LE COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SAHRAOUIIS DE BORDEAUX

On estime qu'environ 300 Sahraouis se trouvent actuellement à Bordeaux. Ils viennent pour la plupart du camp de réfugiés de Tindouf (Algérie), administré par le Front Polisario, ayant fui l'occupation marocaine du Sahara Occidental. Le début de leur présence remonte à 2 ans, certains sont là depuis plus longtemps. C'est l'importance de ce groupe de migrants qui en fait sa spécificité et qui a entraîné une forte mobilisation autour d'eux.

En grande majorité ils sont demandeurs d'asile et ont donc des droits, dont celui à l'hébergement, le temps que l'OFPRA examine leur dossier. Ce qui n'a pas été respecté et ne l'est toujours pas.

Accueil ou non accueil :

En raison de la non prise en compte de leurs droits, les Sahraouis errent de campements en squats, après 2 évacuations. Seules des propositions ponctuelles (malades) ou insatisfaisantes (ne correspondant pas aux normes d'un CADA) ont été faites par l'Institution. Comme le centre d'hébergement diurne de Pessac.

Actions d'aide mises en place :

La population a rapidement été sensible à leur situation et la solidarité citoyenne a joué. Un collectif s'est constitué regroupant Sahraouis, associations et citoyens ¹.

Après avoir pallié les besoins de 1^{ère} nécessité, il s'est agi d'identifier les autres domaines d'intervention dans lesquels apporter l'aide indispensable (orientation vers les structures d'assistance alimentaire, médicale, juridique, dispensant des cours de français etc.). Désireux d'intégration, les Sahraouis avec l'aide du collectif ont participé à de nombreux événements culturels au sein desquels ils ont exposé leur problématique géopolitique et cherché à faire connaître leur culture.

Communication :

Le collectif a largement interpellé préfecture (2 audiences sans résultats), politiques, mairie, région, etc. pour dénoncer le traitement détestable de la situation des Sahraouis et chercher des solutions.

La presse a régulièrement couvert le sujet : la population bordelaise a une bonne connaissance du problème.

Conclusion :

D'autres difficultés existent : de nombreux Sahraouis sont dublinés, retournent souvent en Espagne où ils ont pour certains famille et/ou amis, ont déposé des dossiers en Espagne et en ont à nouveau déposé en France. La préfecture est vivement suspicieuse à leur égard.

Selon la préfecture, 2/3 des Sahraouis venus en France se trouveraient en Gironde. D'où sa grande crainte d'un éventuel « appel d'air » !

Difficulté pour cette population de créer une solidarité entre eux, de s'appuyer sur un esprit collectif et de gagner en autonomie. Les décisions à prendre s'en trouvent compliquées et ralenties. Les avancées sont réduites malgré le gros travail fourni par les autres membres du collectif.

C'est néanmoins l'Institution qui est responsable de l'enlisement de la situation en ne jouant pas son rôle : ces demandeurs d'asile vivent dans les mêmes conditions que les sans-abri, sans que soient respectées les obligations prévues par la loi, conditions indignes et

¹ ASTI Bordeaux – CIMADE – LDH – MDM – RESF – Citoyennes et citoyens – Des Sahraouis.

Ponctuellement : Dynam'eau – FNARS Aquitaine – Fondation Abbé Pierre.

insalubres. Les mises en rétention non justifiées sont quasi systématiques. Les audiences à la préfecture n'ont été suivies d'aucune amélioration malgré quelques engagements qui avaient été évoqués (ouverture d'un autre lieu d'hébergement sur les 30 repérés ..., nouvelle amélioration du site de Pessac etc.). Comme pour de multiples autres situations concernant les étrangers, l'Institution fait montre d'un mépris total : pas de réponse non plus aux courriers du collectif, à ses relances, pas de réaction à la dernière conférence de presse qui a pourtant été fort bien couverte.

LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis huit ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

LE COLLECTIF M.I.E. (MINEURS ISOLES ETRANGERS) / JEUNES MAJEURS

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI, CIMADE, FCPE, LDH, RESF.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Conseil Général puis Départemental pour faire pression sur les modalités de prise en charge des MIE et des jeunes majeurs, notamment lors d'un entretien en septembre 2015 avec Mme AJON, vice-présidente en charge de la promotion de la santé et protection de l'enfance.

Une rencontre avec le représentant local du Défenseur des droits s'est tenue le 26 mai 2015.

Par ailleurs nous soutenons quelques jeunes majeurs anciens MIE mis brutalement à la rue à leur arrivée à la majorité (aide dans leurs démarches pour la scolarité, le logement, les moyens de subsistance).

PROJETS DE LOIS ASILE ET IMMIGRATION

L'Asti s'est mobilisée sur les 2 projets de lois :

- rédaction de documents d'analyse critique des projets
- sensibilisation des élus (courrier, rencontres ...)
- actions d'information du public avec la Cimade et la Ldh :
 - communiqués de presse...
 - réunion publique d'information au cours de laquelle sont également intervenus Médecins du monde et la Fasti.

Autres actions ou représentations

Interventions ponctuelles

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, rencontres, ou bien animer invitations avec les intervenants les plus compétents.

- Forum organisé par l'association Cabarnüm : tenue d'une table de presse en avril
- Colloque organisé par le CERFAP autour des institutions familiales en Europe et au Maghreb en avril
- Confédération paysanne : rencontre sur le thème les travailleurs migrants saisonniers
- Rencontre de jeunes travailleurs sénégalais dans le cadre du service civique
- Unef : intervention lors du festival étudiant contre le racisme à Bordeaux IV
- Association 'Vivre Ensemble' au Porge : échanges tout au long d'une journée en septembre
- Cinéma Zoetrope à Blaye : débat autour du film Dheepan en septembre

Partenaires institutionnels

Participation aux 5 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux

Participations aux réunions proposées par le Conseil Régional et par le Conseil Départemental sur l'accueil des réfugiés

Participation au forum du Conseil Départemental sur la vie associative

Participations à 2 réunions proposées par la mission ville dans le cadre de la mise en place du contrat de ville

Partenaires opérationnels

- Participations aux AG de l'ASTI Pessac, Collectif égalité des droits rive droite, Halle des Doves et Promo-Femmes Saint Michel
- Pour les différents collectifs, nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RESF33, le CED rive droite
- Les formations juridiques touchent un large public de partenaires associatifs (Médecins du Monde, Promofemmes, CED, Amnesty International...) ainsi que quelques particuliers
- Comité de vigilance CRA (Cimade, Médecins du Monde, Aides, ASTI)

CONCLUSION

De manière générale, nous menons à l'ASTI un combat de longue haleine, demandant persévérance, avec ses moments de victoire et ceux de découragement, et sommes confrontés à des situations humaines parfois très difficiles.

La diffusion au plus grand nombre de notre conviction que la liberté de circulation et d'installation est l'unique solution pour éviter les noyades de plus en plus nombreuses en Méditerranée et les conditions de vie indignes subies par ceux qui arrivent à passer.

Seul un grand mouvement populaire pourra faire reculer nos gouvernements européens et rendre la vie des migrants plus supportable et pour ce faire il nous faut être encore plus nombreux à diffuser et défendre ces idées.